

Concept d'entretien professionnel pour les candidat-e-s répétant l'examen ou les premières candidat-e-s [Art. 32 OFPr] à l'examen de la profession de technologue en production chimique et pharmaceutique avec certificat fédéral de capacité (CFC)

Condition: Concept dans le cadre de l'ordonnance spéciale COVID-19 2020

Principe

L'entretien professionnel se déroule dans une atmosphère d'appréciation et de respect mutuel. Une communication transparente entre tous les participants contribue de manière significative à un climat de discussion constructif. Les expert-e-s ont une grande expérience et la capacité de placer, pondérer et évaluer le contenu de l'entretien dans un contexte plus large. Le but est d'avoir un entretien axé sur les ressources plutôt que sur le déficit.

Conditions générales

Organisation: Cheffes-expertes et chefs-experts

Mise en œuvre: Expertes/experts et co-expertes/experts

Durée: 45 minutes

Contenu: L'entretien professionnel se fonde sur les objectifs de performances scolaires du plan de formation lié à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale de technologue en production chimique et pharmaceutique avec certificat fédéral de capacité (CFC), du 19.08.2014, et sur le plan d'études des écoles professionnelles pour technologues en production chimique et pharmaceutique avec CFC selon l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale du 19.08.2014. Le contenu de l'entretien couvre les compétences opérationnelles A-D suivantes :

- Gestion des matières premières:
- Manipulation des sources d'énergie et des matières premières:
- Préparation et réparation des installations et des appareils:
- Exécution des procédés chimiques, biotechnologiques et pharmaceutiques.

- Moyens auxiliaires: Les éventuels moyens auxiliaires sont définis par les experts et mis à disposition pendant l'entretien.
- Déroulement: Questions:
Les questions portent sur les compétences opérationnelles du (de la) candidat-e, en lien avec sa pratique professionnelle/travail quotidien. Il faut veiller à ce que ces questions soient d'un niveau approprié.
- Nombre de questions:
Pour ce qui est du nombre de questions par domaine de compétence opérationnelle dans l'entretien professionnel, le nombre d'objectifs de performance scolaire défini dans les compétences opérationnelles est déterminant.
- Documentation: Le déroulement de l'entretien professionnel doit être documenté par les experts
- Pour l'entretien, les experts examinateurs préparent un modèle de documentation approprié.
 - Ce modèle doit préciser les critères d'évaluation, le déroulement de l'entretien et les sujets de l'examen.
- Les réponses de la candidate/du candidat doivent être justifiées.